

- Réalisation de séances de travail avec les principaux acteurs pour validation des thèmes à traiter ;
- Appui à l'élaboration et production des émissions télé et radio, en collaboration avec le prestataire de service recruté à cet effet.

2. Production d'émission télé et/ou radio

L'Assemblée Nationale, avec l'appui du projet IDIRC, assure les activités suivantes :

- Recrutement de prestataire en charge de la production de 10 émissions télé et radio ;
- Réunion du prestataire avec la DRIC pour la programmation de la réalisation de chaque émission;
- Réalisation des tournages et du montage par le prestataire ;
- Suivi des séances de réalisation par la DRIC et le projet IDIRC;
- Validation par la DRIC de l'AN et le projet IDIRC pour chaque émission produite par le prestataire allant du mois de février/mars à décembre 2017.

6. LIVRABLES

A chaque émission produite pour les 10 émissions télé et radio, le prestataire délivrera :

- Une émission en version malagasy avec un sous-titrage en français pour la chaîne de télévision et une version malagasy pour la chaîne radio, chacun d'une durée de **30 minutes** ;
- Format de livraison pour chaque émission : format Prêt à Diffuser (PAD) gravé sur un (1) DVD et compression H264 (format MP4) gravé sur un DVD donc au total 10 DVD et chaque DVD inclut la version télévision et la version radio.

7. CRITERES DE QUALITE

LIVRABLES	CRITERES DE QUALITE	MOYENS DE VERIFICATION
Des émissions périodiques sur radio ou télé ayant pour principales protagonistes le Président de l'Assemblée Nationale, les députés et l'administration sont produites par l'équipe de la communication de l'Assemblée Nationale	Répartition politique et régionale équilibrée des députés interviewés dans les émissions Thématiques clés débattus et discutés	DVD de chaque émission
Un prestataire de service est recruté pour la production de l'émission radio et télé	Qualité des images et du son. Qualité du script et scénario proposé. Respect des 30 minutes d'émission suivant le plan déjà défini par les précédentes émissions dont : - une séquence interview d'un membre du bureau de	10 DVD pour chaque émission télé et radio dont 1 DVD inclut une émission télé et une émission radio